



Conseil Communautaire
25 avril 2019
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 avril 2019
Date de publication : 3 mai 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 25/19

Objet

Forfait horaire attribué aux animateurs lors des camps de vacances

Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasanya, S. Calinon, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Pendant les périodes extrascolaires, la Direction Enfance-Jeunesse organise des camps de vacances, pour lesquels une surveillance continue est nécessaire. Une équivalence horaire pour les nuits et veillées assurées par les animateurs avait été fixée par délibération du Conseil Communautaire n°GD114/10 en date du 15 décembre 2010.

Conformément au règlement intérieur approuvé lors du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2018, il est proposé de valoriser davantage le décompte des heures effectuées par les animateurs de la Direction Enfance-Jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pendant les camps de vacances de la manière suivante :

- **Pour les agents employés à temps complet** (35 heures hebdomadaires) :
 - o 4 heures indemnisées au taux IHTS de nuit dans le cadre d'une nuit
 - o 2 heures indemnisées au taux IHTS normal dans le cadre d'une veillée


- **Pour les agents employés à temps non complet** (moins de 35 heures hebdomadaires) :
 - o 8 heures complémentaires indemnisées au taux normal dans le cadre d'une nuit
 - o 2,5 heures complémentaires indemnisées au taux normal dans le cadre d'une veillée

Cette disposition concerne les agents titulaires et contractuels de droit public. Les agents employés dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif ne sont pas concernés, ceux-ci étant rémunérés sur la base d'un forfait journalier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le forfait horaire pour les heures effectuées par les animateurs lors des camps de vacances tel que proposé ci-dessus.

Fait à Dole,
Le 25 avril 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Pôle AE / Direction de l'Enfance Jeunesse
- Trésorerie Principale